

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 26 / 47

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026

Nombre de Membres

En Exercice : 15
Présents pour le vote : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés : KREUTNER Stéphanie

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2025 et les résultats de clôture de l'exercice,
Vu la délibération 25/19 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale
Vu la délibération 26/06 du 02 mars 2026 de reprise anticipée des résultats 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune de l'exercice 2025 à la couverture du besoin de financement pour un montant de 342 571,58 € (Titre au compte 1068).

⇒ **DIT** que le reliquat soit 1 652 004,40 € (1 645 590,25 € + 6 414,15 €) sera inscrit en report de la section de fonctionnement,

R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 652 004,40 €
------	------------------------------------	----------------

⇒ **DIT** que le résultat de la section d'investissement soit – 632 330,16 € sera inscrit en report de la section de fonctionnement

D001	Déficit d'investissement reporté	74 509,59 €
------	----------------------------------	-------------

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART



Le Maire,

Denis MOSSAZ

